



SYNTHESE DU COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2010 à 18h30

URBANISME - ENVIRONNEMENT

COMMISSION « ECLAIRAGE PUBLIC DE NUIT » : REUNION DU 27 OCTOBRE 2010-

(Sylvie DE NEEF, rapporteur)

La commission « éclairage public de nuit », réunie le 27 octobre dernier, fait diverses propositions pour diminuer l'éclairage de nuit, à savoir :

- pas d'éclairage toute l'année entre minuit et 4h00 sur tout le territoire de la commune, sauf durant la fête communale,
- application de la proposition à partir du changement horaire du printemps, soit fin mars 2011, après une campagne de communication de qualité, pour une période d'essai d'un an.

En conséquence de la mise en place de ce dispositif, seraient étudiés les points suivants:

- le journal d'information lumineux étant très éblouissant la nuit, son éclairage serait revu en fonction des possibilités techniques,
- étude de la mise en place de détecteurs de présence sur les bâtiments publics,
- signalisation de l'ensemble des obstacles routiers tels que les ronds-points, les chicanes, ...La commission de la voirie est chargée d'étudier le coût de la mise en œuvre de cette matérialisation.

Par ailleurs, il convient de chiffrer l'économie escomptée, de trouver un nom à cette opération et de veiller à ne pas gaspiller l'énergie sur d'autres postes.

Dès que les informations demandées seront connues, le dossier sera débattu, à nouveau, en séance de conseil municipal.

COMMISSION FLEURISSEMENT : REUNION DU 3 NOVEMBRE 2010

(Sylvie DE NEEF, rapporteur)

Au cours de la réunion du 3 novembre dernier, la commission fleurissement a :

- fait un point sur les plantations d'automne dont une partie a été volée le week-end de la Toussaint,
- préparé la commande pour le fleurissement de printemps.

(Arrivée de Georges AYOT)

D'autres sujets ont donné lieu à débat :

- la suppression des arbres de l'avenue du Parc
- le rond-point situé au croisement de la rue du Petit Sémillon et de la rue Jacques Brel est en mauvais état. Il faut soit le supprimer soit le remplacer par un autre aménagement. Le conseil municipal serait favorable à une matérialisation quelconque afin de bien signaler ce croisement (attention au passage des bus),
- la pose de bordures autour des parterres du Foyer Rural pourrait être exécutée par le personnel communal,
- au niveau des portiques d'entrée de ville, le conseil municipal valide la pose de panneaux neufs « CAGNY » et « PIRBRIGHT » sur le même support. Le panneau de la CDC sera supprimé puisqu'un totem sera mis en place à chaque entrée sur le territoire de la CDC du Val ès dunes.

(Arrivée de Jérôme PAVIE)

AFFAIRES FINANCIERES

FOURRIERE ANIMALE

délibération 2010/78

La commune est desservie par la fourrière animale de Caen la mer dans le cadre d'une convention entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010 pour une durée d'un an, reconductible d'année en année pour une durée maximale de trois ans soit jusqu'au 31 décembre 2012. Cette convention peut être résiliée au 31 décembre de chaque année moyennant un préavis de trois mois.

Cette convention définit les conditions dans lesquelles la fourrière communautaire située à Verson peut accueillir et héberger uniquement les animaux trouvés errants sur le territoire de la commune ainsi que les chiens et chats dits dangereux.

Le conseil général du Calvados ayant décidé de ne plus reconduire le dispositif d'aide au fonctionnement des fourrières intercommunales, l'agglomération de Caen la mer majorera la participation communale de 0,50 € par habitant en 2011.

Ainsi, la contribution financière de la commune passera de 751,50 € à 976,95 € soit une augmentation de 30%.

Devant cette augmentation et l'utilisation minime des services de la fourrière, Madame le maire propose de résilier la convention de fourrière animale.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *entérine la proposition de Madame le maire,*
- *décide de résilier la convention « fourrière pour animaux » signée avec l'agglomération de Caen la mer à compter du 1^{er} janvier 2012,*
- *donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

AFFAIRES SCOLAIRES

ECOLE ELEMENTAIRE : CONSEIL D'ECOLE DU 3 NOVEMBRE 2010

(Jérôme PAVIE, rapporteur)

Au cours de la réunion du 3 novembre 2010, les membres du conseil d'école ont abordé les sujets suivants :

- la rentrée scolaire s'est effectuée avec 99 élèves répartis en 4 classes à cours double. Pour la rentrée 2011, l'effectif serait à ce jour de 98 enfants mais avec les constructions en cours, des arrivées sont possibles. A noter que pour l'ouverture d'une 5^{ème} classe, un effectif de 108 est requis.
- la rentrée scolaire a été perturbée par la suppression d'un mi-temps d'AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) qui a été rétabli après que la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) ait constaté le réel besoin pour l'enfant. Dans le même ordre, un enfant relevant de la CLIS (Classe d'Intégration Scolaire), privé de taxi financé par le conseil général, a été accueilli momentanément à l'école élémentaire. Après une correspondance de la mairie et avec l'appui de Madame la députée, Laurence DUMONT, le moyen de transport a été rétabli.
- au niveau des activités scolaires, on note qu'il n'y a plus d'intervenants extérieurs pour assurer les apprentissages de langues. C'est aux enseignants, habilités ou pas, qu'incombe désormais cette tâche. L'initiation aux échecs est arrêtée faute d'intervenant à l'école au grand regret de l'équipe enseignante qui appréciait l'originalité de cette discipline. A noter l'excellent contact d'Eva GOEDLES, jeune du service volontaire européen (SVE), avec les enfants des écoles. Elle intervient dans les classes de Mesdames SABOUKOULOU pour la création d'un album et MAUREY pour une sensibilisation à l'Europe.
- les différents projets de classe, qui touchent des échanges avec le Sénégal, le Mali et la commune Soliers, sont présentés aux élus.
- au niveau de l'informatique, absence d'intervenant extérieur. Ainsi, il est matériellement impossible d'amener une classe entière dans le local informatique (manque d'espace) ce qui pose problème pour réaliser les objectifs du B2I (Brevet Informatique et Internet) exigé en sortie de primaire.
- concernant les rythmes scolaires, l'éducation nationale lance une grande enquête au sein des conseils d'école avec une demande de rendu pour le 22 novembre 2010. Devant la complexité du questionnaire, le problème de la représentativité des membres du conseil d'école et la date d'échéance, le conseil d'école demande le report du rendu afin de disposer du temps nécessaire pour l'organisation de la consultation.
- le règlement intérieur de cette année a été approuvé avec l'interdiction d'apporter des bonbons à l'école.
- une nouvelle équipe de parents a pris en charge l'APE
- au niveau des travaux : - les sanitaires garçons sont achevés et la qualité du travail exécuté par le personnel technique est soulignée.
- le bureau de la directrice est remplacé.

En projet pour 2011, ce sera la réfection en peinture de la classe de Madame MAUREY.

SPORTS – CULTURE – ANIMATION - JEUNESSE

REFORME TERRITORIALE : CONSEQUENCES

délibération 2010/79

Le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (CRAJEP) de Basse-Normandie a attiré par courrier l'attention de notre commune sur les conséquences possibles de la réforme des collectivités territoriales en cours d'élaboration au Parlement. Les associations regroupées dans cette coordination craignent en effet les

conséquences concrètes de la suppression de la clause de compétence générale envisagée par cette réforme. En effet, la jeunesse et l'éducation hors du temps scolaire ne sont pas explicitement reconnues par la loi comme des compétences de base des collectivités publiques.

La suppression de la compétence générale des départements et des régions entraînerait l'interdiction pour ces collectivités de contribuer au financement de projets dans ces domaines. Elle renverrait de fait aux communes, villes et / ou intercommunalités, sans tenir compte des inégalités de leurs ressources, ainsi bien sûr qu'aux familles, la responsabilité et la capacité de financement de pans entiers des politiques publiques concernant la jeunesse et l'éducation au moment même où l'État réduit son périmètre et ses moyens d'intervention.

Dans ces conditions, le conseil municipal s'inquiète sur la pérennité d'actions et de projets qui ne pourraient plus être soutenus par les départements et / ou les régions :

- les classes de découverte des écoles élémentaires et maternelles,
- les projets de jeunes ou concernant des jeunes : échanges internationaux, projets collectifs de loisirs et de vacances, projets associatifs ou de solidarité,
- les aides relatives à la qualification du temps périscolaire ou extrascolaire : formation des animateurs et des personnels d'encadrement éducatif en général, organisation et animation d'accueils de mineurs,
- les aides à l'investissement et aux équipements éducatifs hors du temps scolaire : garderies, centres de loisirs, locaux d'adolescents,
- etc...

La commune de Cagny formule en conséquence le vœu suivant :

elle demande aux parlementaires bas-normands d'intervenir et de plaider en faveur de la reconnaissance par la loi de véritables compétences « Jeunesse », « Éducation hors du temps scolaire » partagées entre les commune et / ou les intercommunalités, les départements, les régions et l'État.

AFFAIRES DIVERSES

VOTATION CITOYENNE

Le conseil s'est engagé à organiser une « votation citoyenne » pour interroger la population sur le droit de vote des étrangers non communautaires.

Madame le maire propose d'organiser ce vote le samedi 4 décembre 2010 de 8h00 à 12h00.

Le conseil municipal valide la date et les permanences sont fixées.